



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

travail clandestin

Question écrite n° 67141

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les conséquences du travail non déclaré dans notre pays. En effet, le travail au noir constitue une véritable économie parallèle. Son existence pénalise fortement les entreprises qui déclarent leurs salariés et assument leurs obligations légales. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures pour lutter contre ce phénomène, responsable de fermetures et de faillites de nombreuses petites entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67141

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6078